



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Du 11 Mars 2026

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique (absente pour le vote), Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHEREL Sabrina, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GALLIARD Sylvie, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. KERMABON François, M. LE TROUHER Vincent.

Absent.e.s excusé.e.s : Mme MATIGNON Isabelle (procuration à M. LE TROUHER Vincent), Mme LE GARGASSON Nadège (procuration à Mme BERNARD Solenn), M. JOUANNO Mickaël (procuration à M. URVOIT Rachel).

Absent.e.s : Mme OLLIVIER Valérie

Secrétaire de séance : Mme CHÉREL Sabrina

Approbation du Compte Rendu du conseil municipal du 27 Février 2026 à l'unanimité des conseillers présents sans observation.

	Vote du compte financier unique 2025 - Budget lotissement rue de Guern- Park Liam
--	--

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme la maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a désigné M. Jean Jacques LE MOING pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	60 779.35€	78 527.72€	139 307.07€
	Recettes réalisées	0€	45 778.85€	45 778.85€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	12 100€	78 527.72€	90 627.72€
	Dépenses réalisées	12 029.91€	292.61€	12 322.52€
	Restes à réaliser	0€	0€	0€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 12 029.91€	45 486.24€	33 456.33€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	60 779.35€	- 78 227.72€	-17 448.37€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	48 749.44€	-32 741.48€	- 17 447.37€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0€	0€	0 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	48 749.44€	-32 741.48€	- 17 447.37€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (la maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote), décide :

- **d'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget lotissement rue de Guern - Park Liam.
- **DONNE POUVOIR** à Mme la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote du compte financier unique 2025 - budget principal

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Mme la maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a désigné M. Jean Jacques LE MOING pour assurer la présidence de la séance ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 251 077.13€	1 707 573.12€	2 958 650.25€
	Recettes réalisées	991 605.92€	1 761 073.93€	2 752 679.85€
	Restes à réaliser	268 004.11€	0 €	268 004.11€
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 251 077.13€	1 707 573.12€	2 958 650.25€
	Dépenses réalisées	701 441.40€	1 530 957.78€	2 232 399.18€
	Restes à réaliser	70 054.10€	0 €	70 054.10€
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+ 290 164.52€	+ 230 116.15€	+ 520 280.67€
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 481 414.38€	0 €	- 481 414.38€
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 191 249.86€	+ 230 116.15€	-38 866.29€
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	+ 197 950.01€	0 €	+ 197 950.01€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	+ 6 700.15€	+ 230 116.15€	+ 236 816.30€

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (la maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote), décide :

- **d'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune.
- **DONNE POUVOIR** à Mme la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

	Affectation des résultats 2025 - budget lotissement rue de Guern - Park Liam
--	---

Considérant que le CFU adopté préalablement fait ressortir les résultats suivants :

Section de FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	292.61 €	A
Recettes de fonctionnement : titre émis	45 778.85 €	B
Résultat brut de fonctionnement	45 486.24 €	C=B-A
Résultats N-1 reporté	-78 227.72 €	D
Résultat net de fonctionnement	-32 741.48 €	RNF=C+D
Section d'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement	12 029.91 €	A
Recettes d'investissement	0.00 €	B
Résultat brut de la section d'investissement	-12 029.91 €	RBI
Résultats N-1 reportés (001)	60 779.35 €	C
Déficit/excédent d'investissement R001	48 749.44 €	D=RBI+C

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AFFECTER** en fonctionnement en dépenses au compte 002 du BP 2026 le déficit de fonctionnement de 32 741.48€.
- **D'AFFECTER** en investissement l'excédent d'investissement de 48 749.44 € du budget 2025 en recettes d'investissement à l'article 01 du budget 2026.
- **DONNE POUVOIR** à Mme la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Affectation des résultats 2025 - budget principal de la commune

Considérant que le CFU adopté préalablement fait ressortir les résultats suivants :

Section de FONCTIONNEMENT		
Dépenses de fonctionnement : mandats émis	1 530 957.78 €	A
Recettes de fonctionnement : titre émis	1 761 073.93 €	B
Résultat brut de fonctionnement	230 116.15 €	C=B-A
Résultats N-1 reporté	0.00 €	D
Déficit lotissement		
Résultat net de fonctionnement	230 116.15 €	RNF=C+D

Section d'INVESTISSEMENT		
Dépenses d'investissement	701 441.40 €	A
Recettes d'investissement	991 605.92 €	B
Résultat brut de la section d'investissement	290 164.52 €	RBI
Résultats N-1 reportés (001)	-481 414.38 €	C
Déficit/excédent d'investissement R001	- 191 249.86€	D=RBI+C

Solde des restes à réaliser d'investissement		
Dépenses engagées non mandatées	70 054.10 €	A
Recettes restant à réaliser	268 004.11 €	B
Besoin de financement		B-A
Excédent de financement	197 950.00 €	

Reprise RNF	230 116.15 €	RNF
1) Affectation en réserve R1068 en investissement G=au minimum couverture de financement F	230 116.15 €	G=F
2) Report en fonctionnement R002	0.00 €	H

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **D'AFFECTER** en investissement au compte 1068 du BP 2026 l'excédent de fonctionnement de 230 116.15 €.
- **D'AFFECTER** en investissement le déficit de clôture de 191 249.86 € du budget 2025 en dépenses d'investissement à l'article 01 du budget 2026.
- **DONNE POUVOIR** à Mme la maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

TAUX D'IMPOSITION 2026

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le 18 février 2026 :

- le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter les taux d'imposition suivants :

Taxes	Taux 2025	Taux 2026
Foncier Bâti	35.42%	35.77%
Foncier Non Bâti	39.70%	40.10%
Habitation	13.64%	13.78%

- charge la Maire de bien vouloir informer les autorités compétentes de la présente décision.

ADOPTION DU BUDGET ANNEXE « lotissement Park Liamm » 2026

Le Conseil Municipal examine la proposition de budget annexe « lotissement Park Liamm » 2026 établie par la commission des finances le 18 février 2026 et présentée par Madame le Maire puis vote ce document tel que présenté, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	33 100.00€	
	Recettes	33 100.00€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	12 500.00€	
	Recettes	48 749.44€	

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'ADOPTER le budget principal 2026 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement à 33 100€ et en excédent pour la section investissement à 12 500€ en dépenses et 48 749.44€ en recettes.

ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Le Conseil Municipal examine la proposition de budget 2026 établie par la commission des finances le 18 février 2026 et présentée par Madame le Maire puis vote ce document tel que présenté, lequel peut se résumer ainsi

:

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses	1 646 286€	
	Recettes	1 646 286€	
SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses	775 747.26€	
	Recettes	775 747.26€	

Après débat, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- **D'ADOPTER** le budget principal 2026 de la commune en équilibre en dépenses et en recettes pour un total de 2 422 033.26 euros.